

## Autorisation parentale pour filmer et diffuser des images d'un mineur.

### Je soussigné(e)

Monsieur / Madame : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

### ENFANT CONCERNÉ

Nom / Prénom : .....

### AUTORISATION

Autorise, à titre gratuit, la commune de Nivelles (Accueil Collectif de Mineurs) à :

- filmer mon enfant
- photographier mon enfant

N'autorise pas

### UTILISATION DES IMAGES

Les images pourront être utilisées notamment pour :

- les supports de communication municipaux (bulletin, affiches...)
- le site internet de la commune, les réseaux sociaux de la ville
- les publications liées aux activités du centre

Les images ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale.

### ENGAGEMENT ET DROITS

Je peux retirer mon autorisation à tout moment, sur simple demande auprès de la commune.

Je reconnais que les images pourront faire l'objet d'adaptations (cadrage, montage, reproduction) sans porter atteinte à l'image ou à la réputation de mon enfant.

**Je soussigné(e)**

Monsieur / Madame (responsable légal 1) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

**Signature<sup>1</sup> :**

**Je soussigné(e)**

Monsieur / Madame (responsable légal 2) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

**Signature<sup>2</sup> :**

---

<sup>1</sup> En cas d'autorité parentale conjointe, les deux parents doivent signer la présente autorisation. A défaut, le parent signataire atteste sur l'honneur disposer de l'accord d l'autre parent. En cas d'autorité parentale exclusive, une copie du jugement devra être fournie. La commune décline toute responsabilité en cas de non-communication d'une décision judiciaire relative à l'exercice de l'autorité parentale.

<sup>2</sup> Idem que le 1

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la commune de Nivelles pour la gestion des inscriptions, du suivi sanitaire et des activités ALSH, sur la base d'une mission d'intérêt public (article 6-1e du RGPD). Elles sont conservées 10 ans et destinées aux seuls agents habilités. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant : [rgpd@cdg59.fr](mailto:rgpd@cdg59.fr) ou par courrier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).